



PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES-AUMONTZEY

Séance du Lundi 12 Juillet 2021

à 18 h 30

Sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS, Maire de la Commune

La convocation du 5 Juillet 2021 avec l'ordre du jour suivant :

1. Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières
2. Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges
3. Décision Modificative Budget Eau Assainissement 2021 – section Investissement : travaux au Gymnase
4. Décision Modificative Budget Eau Assainissement 2021 – section Investissement : fourniture de coffrets incongelables
5. Attribution du marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux

Sont présents : BLAISE Martine, BONNE Martine, COLLIN Stéphane, DAESCHLER Laetitia, GROSJEAN Claude, GUYOT Régine, JACQUEMIN-COLIN Sylvie, LAURENT Etienne, MAURICE David, PERRIN Eric, STACH René, THOMAS Frédéric, VINCENT Marie-Christine, VOIRIN Julien.

Procurations : BERNAGE Michel (à VOIRIN Julien), CUNY Cyril (à STACH René), DURIEZ Frédéric (à DAESCHLER Laetitia), PERRIN Christine (à GUYOT Régine), ROUSSEL Elisabeth (à COLLIN Stéphane), SOMARE Christelle (à BLAISE Martine).

Sont excusés : HABY Laurent, JACOB Christophe, MARCHAL Sophie, MOUROT Corinne

Sont absents : BARETH Lydie, BATOZ Antoine, KILINC-LAGUIN Marie-Cécile.

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	14 – le quorum est atteint
Procurations :	6
Nombre de votants :	20

Madame Martine BLAISE est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 2 Juillet 2021 est adopté à l'unanimité des membres votants.

n°20210712-083 Autres domaines de compétences – vœux et motions (9.4)
Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Monsieur le Maire fait lecture aux Membres du Conseil Municipal de la motion transmise par la Fédération Nationale des Communes Forestières. Celle-ci exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes Forestières ainsi que la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF. Elle demande également une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises, un maillage territorial efficient des personnels de l'Office National des Forêts face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Donne** son soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières,
- **Approuve** la motion transmise.

n°20210712-084 Autres domaines de compétences – autres domaines de compétences des communes (9.1)
Modification des statuts du Syndicat Département d'Electricité des Vosges

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,

Vu la délibération en date du 23 juin 2021 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des Statuts, tels que rédigés,

Considérant les possibilités d'interventions du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges dans le domaine de la Transition Energétique,

Vu le projet de Statuts inhérent,

L'exposé de Monsieur René STACH, Adjoint, entendu, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants

- **Approuve** la modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

n°20210712-085 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Décision Modificative Budget Eau Assainissement 2021 – section Investissement : travaux au Gymnase

Madame Régine GUYOT, Adjointe,

- Informe, qu'en complément des travaux en cours pour la mise en conformité de l'accessibilité et l'extension du gymnase Camille Liévaux, il est nécessaire de mettre également aux normes l'assainissement de ce bâtiment
- Présente un devis d'un montant de 26 220 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de réaliser les travaux nécessaires à la mise aux normes de l'assainissement du gymnase,
- **Dit** que d'autres devis seront demandés,
- **Décide** d'inscrire cette dépense en section d'investissement du budget eau assainissement,
- **Vote** la décision modificative suivante :

Article 2315 installations, matériel et outillage technique - opération 1390 « extension de réseaux » : - 26 220 €

Article 2315 installations, matériel et outillage technique + 26 220 €

n°20210712-086 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Décision Modificative Budget Eau Assainissement 2021 – section Investissement : fourniture de coffrets incongelables

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu la facture Prolians Plastiques d'un montant de 2 522,22 € TTC pour la fourniture de cinq coffrets incongelables

Vu les crédits inscrits au budget du service de l'eau et de l'assainissement 2021 :

Article 2156 matériel spécifique d'exploitation - opération 1213 « coffrets incongelables » : 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Autorise** la décision modificative suivante :

Budget eau assainissement 2021 – Section d'Investissement

Article 2315 installations, matériel et outillage technique – opération 1390 « extension de réseaux » - 523 €

Article 2156 matériel spécifique d'exploitation – opération 1213 « coffrets incongelables » : + 523 €

n°20210712-087 Commande publique – marchés publics (1.1)
Attribution du marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Considérant que 4 candidatures et offres ont été réceptionnées à la date limite de remise des plis,

Considérant que l'entreprise IDEX présente l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse,

Après analyse du bureau d'études OTEIS,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 Juillet 2021, quant à l'attribution du marché à l'entreprise IDEX,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'attribuer à l'entreprise IDEX le marché relatif à l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux pour une période initiale de 3 ans,
- **Précise** que le marché sera reconduit tacitement 7 fois pour une durée de un an, la durée totale du marché, reconductions comprises, n'excédera pas dix ans.
- **Dit** que le marché est de type P2 (maintenance préventive et corrective) P3 GT (Garantie Totale des Installations), P3 GER (gros entretien et renouvellement), PFI (intéressement sur une partie des sites),
- **Dit** que le montant forfaitaire annuel du marché s'élève à 32 885, 15 €,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021 de la Commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les pièces relatives à ce marché.

Arrivée de Madame Lydie BARETH à 19 h 30.

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	15 – le quorum est atteint
Procurations :	6
Nombre de votants :	21

Informations diverses

- Demandes de droit de préemption reçues non exercé :

N° dossier	Date de dépôt	Adresse	Nature du bien
IA 21H0028	11/06/2021	Devant Menimis	Terrain agricole
IA 21H0029	16/06/2021	37 rue du Pré Genêt	Habitation
IA 21H0030	10/06/2021	15 rue de Blanchefergne	Habitation

- Désignation d'un élu (Monsieur Christophe JACOB) et d'un membre du personnel communal (Madame Magalie MELINE) au PETR de Remiremont pour la gestion et mise en tourisme de la Voie Verte des Hautes Vosges et plus globalement, des projets d'itinéraires vélo sur nos territoires.
- Désignation de référents territoriaux ambroisie (Monsieur Eric PERRIN, Adjoint et Monsieur Eric BALLAND, agent de la Collectivité)
- Monsieur le Maire informe les élus que les festivités des 13 et 14 juillet sont maintenues
- Afin de travailler sur le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme, une commission composée d'élus sera créée. La décision y afférente sera prise lors d'un prochain conseil municipal
- Monsieur René STACH, Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que la parcelle cadastrée section A n° 1668 d'une superficie de 3 422 m² (zone de Florivoie) est occupée par une entreprise locale. Il est proposé de louer cette parcelle annuellement (1 200 €). L'entreprise devra s'engager à restituer le bien, dans un délai de 3 mois si celui-ci devait être vendu. Un bail sera rédigé et proposé au vote du Conseil Municipal, afin d'en établir les modalités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50

Le Maire,
Frédéric THOMAS

P.O.
Régine GUYOT,
Adjointe,

